



DANS SA SEANCE DU 29 MAI 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. et Mme Pasche, ch. de l'Eglise 15 pour la construction d'un store sur structure porteuse en aluminium.
- De délivrer une autorisation simple à M. et Mme Velten, ch. de l'Eglise 5 pour la réfection des façades de leur villa.

A pris note

- Du résultat des contrôles radar effectués par la Police Cantonale à : Rte de la Plaine, le 20.04.17 : 72 véhicules contrôlés dont aucun dénoncé ; Rte de Lonay le 19.04.17 : 903 véhicules contrôlés dont 39 dénoncés ; Rte de Préverenges le 06.04.17 : 452 véhicules contrôlés dont 16 dénoncés. Le taux d'infraction à Denges est de 3.85% ; le taux d'infraction du canton pour la période en cours est de 3.82%.

La municipalité